L’EMA examine le dossier de la pilule anti-Covid de Merck

Compte Test - 2021-10-26 06:22:08 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence européenne du médicament (EMA) a annoncé, le 25 octobre 2019, son intention d'accorder un examen accéléré au Molnupiravir, un médicament anti-Covid mis au point par le laboratoire américain Merck. Cette décision fait suite à l’annonce par le laboratoire américain d’avoir déposé à la FDA une demande pour obtenir une autorisation en urgence aux États-Unis de ce médicament. L’EMA a pris sa décision en se basant sur les résultats préliminaires des essais cliniques menés par Merck qui suggèrent que ce médicament peut réduire la capacité du Sars-CoV-2 à se multiplier dans le corps, empêchant ainsi l'hospitalisation ou le décès chez les patients atteints du Covid-19. «L'intérêt du Molnupiravir réside dans le fait que c'est un antiviral direct, il inhibe donc la multiplication du virus dans l'organisme», a affirmé le Pr Gilles Pialoux, infectiologue à l'hôpital parisien Tenon à la chaîne Europe 1, et d’ajouter: «Quand on compare la molécule active à un placebo, il y a une réduction de 50% des hospitalisations et des décès. Ce sont des résultats très encourageants, préliminaires, mais suffisamment importants pour que l'agence européenne décide d'accélérer le dossier d'évaluation de ce traitement.» Merck mène également un essai autre clinique pour savoir si ce médicament peut être utilisé pour protéger les sujets ayant été en contact rapproché avec le virus. Ce médicament qui pourrait bien être le traitement tant attendu depuis le début de la pandémie, ne peut cependant pas remplacer la vaccination.